

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014 tenue à 20 h à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

<i>Églantine Leclerc Venuti</i>	<i>Francine Chamberland</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
	<i>Thérèse St-Amour</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

Membre absent : Denise Grenier

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire déclare la session ouverte à 19 h 38

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

Résolution no : 9901-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.*

Adoptée

Résolution no : 9902-2014

MANDAT À LA FIRME DUNTON RAINVILLE POUR UNE DEMANDE DE MISE EN DEMEURE

*Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Dunton Rainville d'entamer les procédures par une mise en demeure et, éventuellement une demande d'injonction, à toutes coupes de bois aux Chantiers Forest, sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 50

Personnes présentes : 7

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Résolution no : 9903-2014

*Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité de clore la séance.*

Adoptée

Il est 19 h 51

*Normand St-Amour
Maire*

*Ginette Ippersiel,
Directrice générale, Sec.-trésorière*

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session régulière le 12 janvier 2015 par la résolution # 9907-2015*